

Rapport d'activité 2021-2022





Le rapport d'activité signe toujours la fin de la saison de chasse. En Haute-Garonne comme ailleurs, cette saison 2021/2022 fut encore perturbée par la pandémie mais les chasseurs ont fait preuve de leur grande faculté d'adaptation pour que la chasse reste notre bien commun. Ils ont aussi fait la démonstration de leur mobilisation et de leur détermination à défendre toutes les pratiques de chasse.

Ce rapport présente les travaux de votre Fédération, de son Conseil d'Administration et de son Personnel. Il participe également à la mise en valeur de l'ensemble des chasseurs du département et de leurs représentants bénévoles. Une manière de rendre hommage à tous ceux qui œuvrent, sans relâche, à l'aménagement et à l'entretien du territoire ainsi qu'à la pratique d'une chasse populaire vécue en toute sécurité. J'en profite pour saluer et remercier tout particulièrement les administrateurs qui ont décidé de ne pas renouveler leur mandat cette année après avoir servi la Fédération, pendant des dizaines d'années pour certains d'entre eux.

En vous invitant encore à prendre soin de vous et de vos proches et en vous demandant de rester unis et solidaires, je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Bernard PORTET
Président de la FDC31

Sommaire

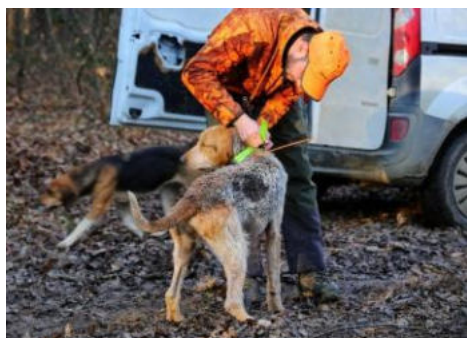
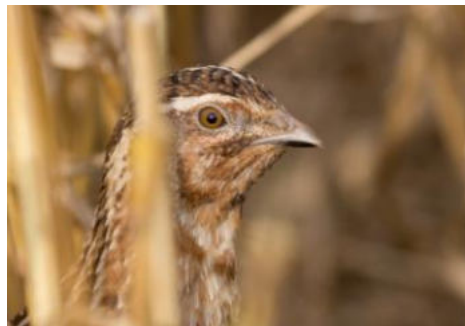
L'année 2021-2022 en images	4
Vie fédérale	
Partenaires et Conventions	8
Partenariat FRCO.....	9
Service Adhérents	
Espace adhérents	12
Règlementaire /Traitement des AG	13
Service Formations	14
ESOD	16
Service Suivi Faune sauvage	
Migrateurs : Palombes /Bécasses	18
Perdrix rouge /Faisan /GIC Petit gibier	20
Galliformes de montagne	22
Lièvre	23
Chevreuil	24
Cerf	26
Sanglier / Points noirs	28
Registre de battue	30
Isard	31
Service Dégâts de gibier	32
Service Environnement	
Milieu agricole	34
Territoires /Friches urbaines.....	36
Milieu humide.....	40
Suivi Sanitaire	41
Service Communication	42
Service Guichet Unique	43
Les élus de la FDC31/ Le personnel fédéral	44

Rétrospective de l'actualité pendant l'année cynégétique

PMA Caille

L'étude des nouveaux carnets de prélèvement petit gibier a permis d'établir un bilan relatif au premier PMA Caille. Sur 900 carnets étudiés, 417 cailles ont été prélevées par 323 chasseurs, principalement fin août.

Un outil utile qui va permettre au service Suivi Faune Sauvage de la FDC31 de mieux connaître cette espèce.



Baisse drastique des accidents de chasse.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, en 20 ans la baisse des accidents de chasse est significative. Même si tout accident est toujours de trop, nous pouvons nous en féliciter.

Nous constatons que les actions de prévention et de formation (complétées bientôt par la formation décennale) engagées depuis plusieurs années portent leurs fruits.

Un sanglier fait la une du JT

Un sanglier s'est aventuré dans un square du quartier de la Faourette à Toulouse en janvier 2022, faisant ainsi la une des journaux télévisés.

Une attraction pour les habitants du quartier ! Une rencontre de plus en plus fréquente qui met en évidence la présence de cet animal dans les friches urbaines.





20 000 chasseurs à Mont de Marsan ...

...en septembre dernier pour défendre la chasse et plus globalement la ruralité. C'est dans une ambiance solidaire que les participants ont bravé la pluie pour faire connaître leur détermination.

Bravo à tous les chasseurs et chasseresses qui se sont mobilisés !

Pyrénéennes, quel succès !

La plus grande ferme du Comminges était à voir à la mi-septembre au Parc des Expositions de Villeneuve-de-Rivière à l'occasion du salon des Pyrénéennes.

La FDC31 présente avec le Naturobus, a attiré les enfants venus avec leurs enseignants ou leurs parents. Très belle réussite !



Suivi bécasse par baguage

Les opérations de baguage bécasse ont repris au sein du service Suivi Faune Sauvage . Ils ont pour objectifs de qualifier la migration par le dénombrement des oiseaux et de faire le suivi de l'espèce. 9 bécasses ont été marquées cet hiver



Votre Fédération va déménager à Carbonne

L'année 2022 restera marquée dans l'histoire de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne ! Après plus de 25 ans au 17 avenue Jean Gonord de Toulouse, le siège social de la FDC31 va être transféré à Carbonne, chemin de Laveran.



Plus centré dans le département, regroupant l'ensemble du personnel, le nouveau bâtiment a pour vocation de mieux accueillir les chasseurs, futurs chasseurs, partenaires, fournisseurs, dans un cadre confortable.

Les grandes phases de la construction

- ◆ Avril 2020, le plan de financement est validé par l'AG de la FDC
- ◆ Juin 2020, le permis de construire est accepté
- ◆ Les appels d'offres sont publiés en août de la même année
- ◆ Décembre 2020, le Conseil d'Administration de la FDC31 valide les entreprises qui interviendront dans la construction
- ◆ Le 22 mars 2021, 1ère réunion de chantier
- ◆ Juin/juillet 2021, les jalons sont posés puis la dalle est coulée, les murs s'élèvent
- ◆ Septembre 2021, le bâtiment est hors gel, hors eau
- ◆ Octobre - Novembre 2021, vient la pose de l'isolation extérieure, le câblage, l'électricité et la plomberie
- ◆ Décembre, c'est la pose des carrelages, parquets cloisons
- ◆ Janvier - Février 2022, peintures, crépi façade, finitions



- ◆ Avril, aménagement extérieur
- ◆ Mai - Juin 2022, prévision de déménagement et inauguration du bâtiment.



Friches urbaines

Faire prendre conscience aux collectivités de l'utilité à mieux gérer les friches urbaines et éviter d'en faire des remises à sangliers, est une mission engagée par la FDC31 depuis plusieurs années. Ainsi des secteurs de Blagnac ou Labège ont été nettoyés en 2021, St Orens en janvier 2022, et d'autres sont en cours.



L'animal et la mort

Un livre à mettre entre toutes les mains ! qui remet la chasse et les chasseurs au centre des relations Homme / Nature.

Salué par la presse et récompensé par la Fondation François Sommer en janvier dernier, cet ouvrage fait une analyse argumentée de la place du chasseurs dans notre société.



GIC du Camedon

Saluons la création de ce nouveau GIC qui œuvre depuis l'été 2021 pour la reconquête du lapin de garenne sur la commune de Bax ! La création de garennes va permettre d'accueillir des lapins capturés en zone urbaine où ils sont indésirables.

Belles photos surprises

Les pièges photographiques au pied des mares permettent de mesurer la fréquentation des animaux près des points d'eau restaurés.

Renard, chevreuil, chouette, ragondin, sanglier ... ont été capturés par l'objectif !

Partenaires et Conventions



La Fédération des chasseurs de la Haute Garonne travaille en relation avec de nombreuses structures et partenaires.

- ◆ Des conventions sont signées avec le **Conseil Départemental 31** pour la gestion de la forêt de Buzet sur Tarn, ou encore le partage de compétences sur la gestion des habitats.
- ◆ Avec **l'OFB et la DREAL**, la convention de mise à disposition d'un technicien à l'équipe ours permet de veiller au respect de la charte relative à la pratique de la chasse tout en prenant en compte la présence de l'ours.
- ◆ Des relations de coopération transpyrénéenne en matière de faune sauvage font l'objet d'une convention de suivi avec le **Val d'Aran**.
- ◆ Des liens sont entretenus avec la **Chambre d'Agriculture 31** grâce aux formations des agriculteurs au permis de chasser et au piégeage .
La Chambre d'Agriculture est aussi un partenaire technique sur la gestion de l'interculture.
- ◆ Une convention de partenariat sur les documents d'urbanisme est active avec la **Fédération de Pêche** depuis 2015.
- ◆ Avec **Réseau 31**, la convention existante a été complétée en 2021 pour définir les rôles et affiner les interventions de chaque partie sur la problématique des noyades dans le Canal de St Martory.

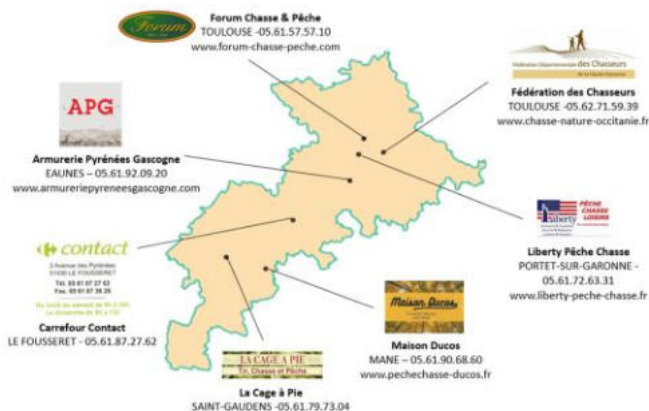


La drome guide les animaux vers la sortie du canal.

Il existe également des partenariats avec Arbres et Paysages d'Autun, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la FRCO, le Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée.... sur différents projets relatifs à la faune sauvage ou à la gestion des habitats.

Partenaires de la collecte de cartouches en 2021-2022

Les Fédérations départementales ont des missions similaires qui peuvent être coordonnées et mutualisées. Les compétences du pôle d'ingénierie de la FRC Occitanie permettent cette mutualisation autour de projets territoriaux, et l'obtention des financements régionaux, nationaux ou européens pour les réaliser.



Ramassage des cartouches

Le projet de récupération des cartouches initié par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie mobilise un grand nombre de chasseurs chaque année.

Durant la saison 2020-2021, **près de 11 tonnes de cartouches** ont été recyclées en région (sur les 8 départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées) dont 3 tonnes en Haute-Garonne.

Une entreprise aveyronnaise recycle les cartouches.

Communication :

La Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie est porteuse de projets sur la communication à destination du grand public.

En plus d'être coordinatrice de l'évolution du site internet, elle relaie nos actualités départementales via les réseaux sociaux (Facebook) et



propose des vidéos sur sa chaîne Youtube.

Naturo'Bus

La Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie met une remorque pédagogique à disposition de la Fédération de la Haute-Garonne dans le cadre d'animations de grands événements.



L'épisode sanitaire a contraint beaucoup de manifestations à l'annulation.

En septembre 2021, la FDC31 a participé au salon les Pyrénéennes pendant 4 jours au contact des petits et des grands.

L'Eco-contribution comment ça marche ?

La dernière loi chasse de 2019 a eu des impacts sur nos structures mais aussi sur les sommes dédiées à l'activité chasse. Ainsi, la redistribution des fonds d'État en direction des Fédérations des Chasseurs a pour objectif la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Afin d'y répondre, le fond est abondé par les Fédérations Départementales des Chasseurs à hauteur de 5 € par validation annuelle, puis complété de 10 € par l'État sur le même critère.

Cette enveloppe nationale, directement dépendante du nombre de validations annuelles, est répartie par région administrative. Pour l'Occitanie, c'est donc 1,7 M € à transformer en projets environnementaux et d'amélioration des connaissances de la faune sauvage.

Le partenariat de la Fédération départementale 31 avec la Fédération Régionale des Chasseurs

d'Occitanie se symbolise par la création de plusieurs projets dont la FDC31 est animatrice ou porteuse. Des projets sur l'amélioration des habitats : la gestion de l'interculture en faveur de la petite faune de plaine ou l'amélioration de la connaissance des corridors écologiques auprès des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux, ont vu le jour grâce à ce dispositif financier. En ce qui concerne les connaissances de la faune sauvage, les programmes de suivi par GPS des espèces sangliers, perdrix rouge et perdrix grise des Pyrénées, sont mis en place.

Cette nouvelle démarche met en valeur l'implication des FDC et FRC dans la préservation de la biodiversité. L'ensemble de ces projets se fait avec le soutien des adhérents territoriaux et des chasseurs.



Collecte participative des données de collisions

Les routes, les voies ferrées et les canaux empêchent les déplacements de la faune sauvage et sont responsables d'une importante mortalité d'animaux. Avec ses partenaires départementaux, la FRCO cherche à identifier les secteurs les plus sensibles afin d'apporter des solutions adaptées (clôtures, effarouchement, signalisation).

Dans le cadre du projet Via Fauna, le réseau des chasseurs sera la première chaîne d'observateurs de la mortalité routière en Occitanie. Pour faciliter le recueil des observations d'animaux morts au bord des routes, un nouvel outil vient d'être mis en place.

Vous pouvez contribuer, simplement à partir de votre téléphone.

◆ Pour les utilisateurs de smartphones et tablettes Android : installez l'application **ODK Collect** sur votre appareil. Depuis la fonction paramètres, sélectionnez « Configurer par code QR ». Il ne vous reste plus qu'à flasher le flash-code ci-dessous pour télécharger le formulaire de suivi participatif.

Les réponses finalisées s'envoieront dès que votre appareil sera connecté à Internet.



◆ Pour ceux qui ont des iPhone voir la démarche sur le site de la FRCO.



Service adhérents



Espace adhérents

L'espace adhérent, accessible depuis notre site internet, est un outil spécifique destiné à mieux communiquer avec les adhérents territoriaux .

55 %

des Plans de chasse sont saisis en ligne sur les 520 attributaires.

C'est fait pour vous, consultez le !

Saisie des Plans de chasse en ligne

Mise à disposition des documents administratifs

Consultation des dossiers de dégâts

Saisie des prélèvements grand gibier

Suivez l'évolution de vos Plans de chasse

En choisissant Plan de chasse / Dégâts, vous trouverez l'historique et la répartition des modules par espèce, sur votre territoire, votre massif et sur l'ensemble du département.

Consultez les documents administratifs de votre territoire

En choisissant Territoire / Documents, vous obtenez les documents de votre territoire ; ainsi d'agrément complet d'AG, fiche plan de chasse...

Consultez les dossiers de dégâts en cours et l'historique

En choisissant Dégâts / Dégâts, vous obtenez la courbe d'évolution sur 5 ans des dossiers de dégâts en surface et en nombre pour votre territoire, votre massif et le département.

Consultez les documents de gestionnaire

En choisissant Circulaires / Documents AG / Flash info, ou modules documents, retrouvez les documents de gestionnaire. Flash info, planning des formations, flash info, enquête sanglier ...

Cartographie

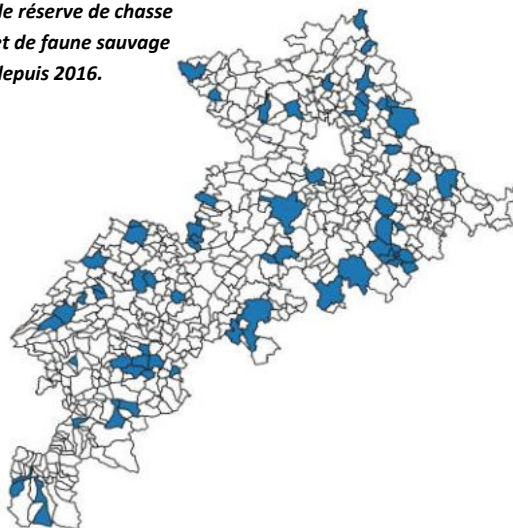
Prêt de matériel

Cette saison 2021/22, peu de forums d'associations et d'animations de villages ont été maintenus du fait de la pandémie. Toutefois après réservation auprès de la FDC, nous avons prêté du matériel d'exposition : animaux, plaquettes, affiches, déroulants ... aux Acca les plus chanceuses !

Le service cartographie de la Fédération vous aide dans votre projet de **changement de Réserve de Chasse et de Faune sauvage.**

Attention : date limite des demandes, janvier pour une mise en place dès la saison suivante.

Historique des changements de réserve de chasse et de faune sauvage depuis 2016.



0 10 20 km

FDC 31 mars 2021

Procédure pour le traitement de votre Assemblée Générale

Par le décret du 23 décembre 2019, en particulier en matière de gestion des ACCA/AICAF/AICA, la **FDC 31 est désormais en charge de la validation de vos modifications de statuts, de règlement intérieur et de chasse.**

Conformément à vos statuts, vous devez effectuer une Assemblée Générale ordinaire entre le 1^{er} avril et le 30 juin de chaque année. **Une copie de la convocation doit être adressée simultanément à la Fédération Départementale des Chasseurs.**

En l'absence de modification vous devez archiver votre procès-verbal, feuille d'émargement et convocation affichée en mairie. Vous n'avez pas à transmettre de documents à la Fédération ou la Sous-Préfecture .

Si des modifications ont lieu telles que : changement de bureau et/ou conseil d'administration, modification des statuts (pourcentage de membres associés, nombre d'administrateurs) et du règlement intérieur et de chasse vous devrez nous transmettre les documents suivants (sur la base des documents fournis par la FDC31) :

- ◆ Le compte-rendu d'Assemblée Générale accompagné des feuilles d'émargements
- ◆ Statuts si modification
- ◆ Règlement intérieur et de chasse si modification
- ◆ Cerfa déclaratif des dirigeants si modification (conseil d'administration et bureau)
- ◆ Fiche adhérent FDC 31 si modification (coordonnées des dirigeants et du contact internet)

Nous transmettrons votre dossier à la Sous-Préfecture pour procéder à l'enregistrement des modifications de dirigeants et à la modification de vos statuts. Un accusé de réception vous sera transmis par la Fédération et un récépissé de modification par la Sous-Préfecture de Muret.

Après vérification de vos nouveaux statuts, du règlement intérieur et du règlement de chasse, nous vous transmettrons un document approuvant vos modifications.

Le « kit AG 2022 » est envoyé par email à toutes les ACCA/AICAF/AICA du département.

Ce dossier sera également accessible depuis le site internet via votre « Espace adhérent »

Permis de chasser

509

Candidats formés

82,1%

de réussite à l'examen



Toujours très actif, le service Formation de la FDC31 consacre plus de 200 jours de travail pour former les candidats au permis de chasser. Avec un taux de réussite à 82,1% nous pouvons juger de sa qualité !

Malgré la pandémie, 5 sessions de formation au permis de chasser ont été assurées durant cette année 2021.

Les sessions ont été divisées et organisées différemment pour assurer aux candidats les meilleures conditions sanitaires possibles.

551 candidats étaient inscrits, parmi eux, 509 ont été formés au permis dont 418 ont obtenu l'examen.

Bravo à tous pour les efforts d'adaptation déployés tout au long de cette année particulière.



23

chasseresses

Notons qu'en 2021, 23 chasseresses ont été reçues à l'examen du permis de chasser, soit près de 6% des nouveaux chasseurs.

30

nouveaux agriculteurs-chasseurs

Dans le cadre du programme de formation Vivea de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, des formations au permis de chasser et au piégeage sont proposées aux agriculteurs du département.

La FDC31 a formé 32 exploitants agricoles au permis de chasser en 2021 et 30 ont été reçus à l'examen, soit 93,7 % de réussite.

Nous pouvons juger là leur totale motivation pour protéger leurs cultures.



Autres formations

Chasse accompagnée

29 candidats ont suivi cet apprentissage pour se familiariser à la pratique de la chasse avec un ou plusieurs parrains, dès l'âge de 15 ans.

29

Chef de battue

En 2021, 12 sessions de formation ont été organisées pour 587 chasseurs proposés par leur président d'ACCA.

587

Depuis 2021, anciens et nouveaux chef de battue sont réunis pour suivre une formation commune, amenant à des échanges constructifs.

Depuis la fin de l'année 2021, ces sessions entrent dans le cadre de la formation décennale.

Chasse à l'arc

61

61 personnes ont choisi de suivre la formation chasse à l'arc au cours des 3 sessions de l'année 2021. Cette pratique connaît toujours un vif succès.

Formation décennale

Voté en 2020 dans le cadre de la réforme de la Chasse, la formation décennale est devenue obligatoire pour tous les chasseurs.

La FDC31 proposera en 2022 à tous ses adhérents, la version numérique dès le printemps et la version en présentiel à l'automne.

Garde Chasse particulier

Les formations ont pu reprendre en 2021 suite à l'interruption de 2020. Ainsi 23 personnes ont suivi la formation Garde Chasse particulier, en partenariat avec les associations.

23

Hygiène de la venaison

Pour pallier une forte demande, la FDC31 a programmé 3 sessions pour former 61 participants aux bonnes pratiques de l'hygiène de la venaison.

61

39

Tous ceux qui souhaitent piéger doivent suivre une formation théorique et pratique pour obtenir un agrément. En 2021, 39 candidats sont devenus piégeurs dont 11 agriculteurs.

Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts



6

Espèces invasives
ESOD

Les espèces telles que belette, fouine, martre, putois, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes et étourneau sansonnet sont des espèces dont la destruction n'est possible que si un **arrêté ministériel** l'autorise.

Pour permettre leur régulation par piégeage ou par destruction à tir, la FDC 31 et l'association des Piégeurs Agréés de la Haute-Garonne (ADPA 31) se sont investies pour faire valoir la nécessité de régulation de certaines de ces espèces dans le département. Un dossier a été présenté au Préfet de la Haute-Garonne qui l'a soumis aux instances nationales.

[Voici les espèces classées ESOD sur le département de la Haute-Garonne :](#)

Espèces invasives : ragondin, rat musqué, vison d'Amérique, chien viverrin, raton laveur et bernache du Canada.

Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : renard, fouine, martre (uniquement sur les communes de montagne), corneille, pie bavarde, lapin de garenne (dans certaines communes ou lieux de communes) et pigeon ramier du 1er avril au 30 juin dans certaines parties du département et sous conditions.



7

Espèces classées
ESOD

Toutes les informations réglementaires sur la liste des espèces ESOD et moyens de régulation sont accessibles sur internet :
<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/reglementation-generale/les-nuisibles.php>



Bilan des déclarations traitées

Sur la saison 2020-2021, la DDT a traité 361 demandes de destructions à tir, réparties en :

- ◆ 90 demandes pour le renard
- ◆ 197 pour la corneille
- ◆ 74 pour la pie

Chacune d'elle a fait l'objet d'une autorisation préfectorale.

Ces démarches complètent les 453 demandes directes d'agriculteurs pour la destruction à tir du pigeon ramier au printemps 2021, contre 350 l'année précédente, soit 30 % de plus !





Palombes

1,5

million en 4 jours

En Haute-Garonne pendant 1 mois et demi, 30 palomayres complètent leur carnet d'observation du haut de leurs palombières. Ces informations permettent de décrire le déroulement de la migration de l'oiseau bleu sur notre département.

Cette année 14 carnets ont été retournés.

Les données de notre réseau départemental, mettent en évidence une

migration en dent de scie (voir schéma). Serait ce dû aux nombreux jours de brouillard recensés en octobre ?

Nous pouvons toutefois constater une belle migration les 24 –25 octobre puis le 28 octobre. Ces 3 journées représentent 20% du total de la migration.

Un soubresaut de migration est visible le 7 novembre.

Notons aussi un pic en fin de saison recensé à plus de 10 vols par poste, que peu de palombières ont observé car beaucoup avaient déjà fermé leur installation.

Les chiffres confirment une année moyenne avec une baisse de 20% des palombes vues par jour et par poste. Ce chiffre se fait ressentir sur le nombre de prélèvements par jour et par poste qui est de 2.5 cette année, inférieur à la moyenne annuelle de 2.8.



Comptages Cols basques

En France, c'est sur le littoral atlantique que le flux migratoire est le plus dense. C'est pour cette raison que le GIFS (Organisme national de suivi des palombes) procède à des comptages sur les cols basques à l'automne de chaque année.

Cette année durant cette période près de 1.5 millions d'oiseaux migrateurs ont été recensés au passage des Pyrénées, dont 65 % le 10 novembre (880 000 oiseaux).

3 autres jours ont connus une belle migration : le 24 octobre avec 120 000 oiseaux, le 27 octobre avec 230 000 et le 7 novembre avec 105 000 ; soit 88% de la migration totale en 4 jours.

Bécasse des bois

4,01

Prélèvement
moyen

24 %

ChassAdapt
en 21/22



Pensez à retourner votre carnet !



L'analyse des prélèvements bécasse est effectuée sur la saison 2020-2021, les informations sur la saison en cours étant incomplètes.

En 2020-2021, 4816 carnets bécasse papier ont été distribués, et 1282 chasseurs ont choisi de déclarer sur Chassadapt (carnet numérique), soit un total de 6098 chasseurs de bécasse référencés.

4076 carnets papier ont été retournés à la FDC, soit environ 85%. L'avantage de Chassadapt est qu'il n'y a pas de retour à faire, les déclarations étant enregistrées automatiquement.

Grâce à l'exploitation des 6098 déclarations, nous constatons qu'au moins 972 chasseurs

ont prélevé une bécasse au minimum.

Ces 972 chasseurs ont prélevé 3894 bécasses ce qui représente un prélèvement moyen de 4.01 oiseaux par chasseur ayant prélevé pour la saison 20/21.

Le graphique ci-dessous indique que le prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé remonte légèrement comparativement à la très faible valeur de l'an dernier.

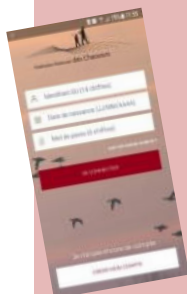


Nbre de bécasse/chasseur ayant prélevé



CHASSADAPT : c'est simple !

Depuis 3 saisons, les chasseurs peuvent déclarer leurs prélèvements Bécasse sur ChassAdapt. C'est une application qui s'utilise sur le téléphone et évite la manipulation du carnet papier et des bracelets de marquage. Cette année, **plus de 1400 bécassiers** ont fait le choix de cette démarche écoresponsable.



Sur la saison 2021-2022, 4704 carnets bécasse papier ont été distribués et 1430 ont été demandés via ChassAdapt soit 24% des demandes.

Les résultats provisoires laissent présager une belle année pour les bécassiers.



Perdrix rouge et faisan

Perdrix

La méthode de comptage "au chant" dite "**magnéto**", effectuée par les chasseurs en collaboration avec la FDC31, est appliquée sur 22 circuits répartis dans les GIC conventionnés Gestion Durable de la perdrix rouge.

Après avoir été testée plusieurs années, elle donne une meilleure corrélation entre les chiffres obtenus et le "ressenti terrain".

Les résultats sont consolidés par les comptages d'été. Cette année seuls 18 circuits ont été prospectés sur les GIC Perdrix Auta, Hers-Ariège et GTC. Sur Auta la population de perdrix maintient un bon niveau avec 7,25 couples en moyenne. Par contre le GIC Hers-Ariège connaît une baisse significative avec 1,33 couples observés, contre 3,41 en 2019.

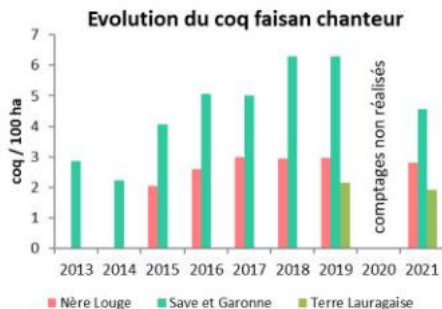
Le GIC GTC a stoppé la gestion de cette espèce à compter de la saison 2021.



Faisan

Pendant la période de reproduction, les coqs faisan chantent, ce qui permet de les dénombrer.

100 points d'écoute sont localisés sur les territoires des 3 GIC conventionnés : Save-et-Garonne, Nère-Louge, et Terre-Lauragaise.

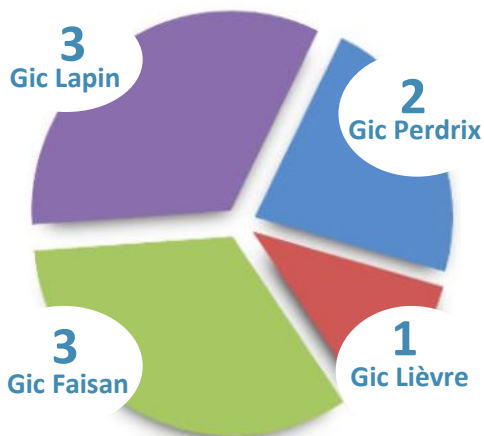


Après l'absence de comptage en 2020, les techniciens FDC et les chasseurs ont pu effectuer le recensement des gallinacés au printemps 2021.

Le graphe ci-dessus nous montre que dans les GIC Terre-Lauragaise et Nère-Louge les densités se maintiennent. Par contre sur le GIC Save et Garonne, qui est le plus ancien, la densité est d'un bon niveau avec 4,57 faisans vus au 100ha mais a baissé par rapport à 2019 (6,31).

Nous espérons que cette baisse est provisoire et que la situation s'améliorera l'an prochain.

GIC petit gibier



Un Groupement d'Intérêt Cynégétique

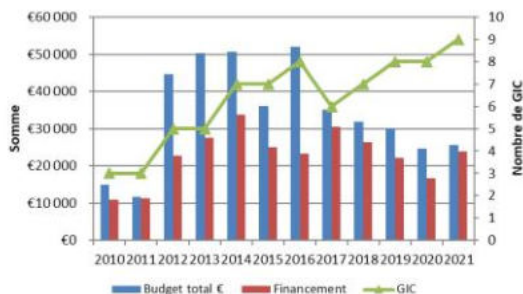
est un outil qui permet de regrouper plusieurs détenteurs de droit de chasse pour favoriser la gestion durable des espèces de Petit Gibier.

Cette démarche se fait à l'initiative des chasseurs qui souhaitent installer une souche naturelle ou améliorer les densités existantes. Il est nécessaire de travailler simultanément sur le suivi des espèces, la gestion de la chasse et des ESOD, et l'aménagement des milieux.

Le rôle de la FDC dans ces GIC, est d'apporter un soutien technique et financier.

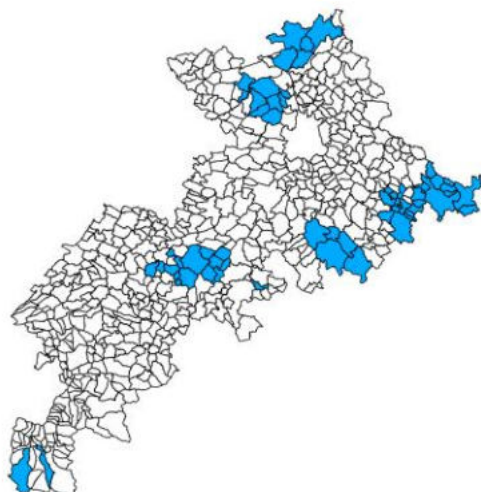
Le Conseil d'Administration de la FDC adopte annuellement un budget par GIC dont le montant est adapté à la surface du territoire et aux aménagements prévus dans leur Plan d'actions. L'enveloppe globale était de 23 900 € sur la saison 2021-2022, elle est proche du budget total consacré aux actions engagées par les GIC sur leurs territoires.

Souhaitons une belle réussite au nouveau GIC lapin créé en 2021 du côté de Bax.



Depuis 2007, où le suivi de GIC a été mis en place, l'enveloppe fédérale consacrée à ces aides (hors Jachères Faune Sauvage) a été de 302 000 €.

Au fil du temps, le nombre de GIC a progressé, aujourd'hui ils sont 9 actifs. Toutes les espèces de petit gibier locales sont concernées : lièvre, perdrix rouge, faisan et lapin.



La carte ci-dessus localise les secteurs en GIC.



3

Espèces de
galliformes

Galliformes de montagne

342

compagnies
observées

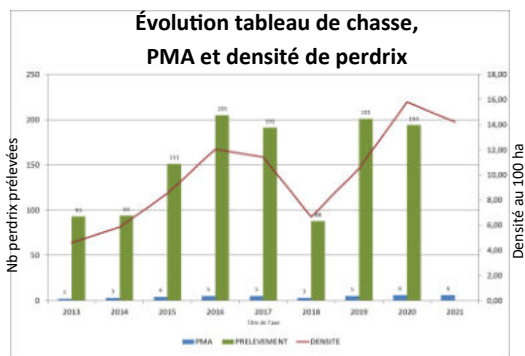
Les trois espèces de galliformes de montagne présentes en Haute-Garonne : lagopède, grand tétras et perdrix grise, font l'objet d'un suivi quantitatif annuel par le service Suivi Faune Sauvage de la FDC 31.

Comptages et prélèvements perdrix grises de montagne

Les valeurs de densité de perdrix grises sont obtenues par la réalisation de comptages aux chiens d'arrêt en été. Ce suivi permet de mettre en évidence que la taille des populations fluctue principalement sous l'influence des conditions météo qui conditionnent la qualité de la reproduction.

Après un très bon niveau de densité la saison précédente (proche de 16 oiseaux / 100 ha), les comptages de l'été 2021 confirme cette embellie avec une densité de 13,9. Le PMA a donc été maintenu à 6 perdrix par chasseur sur la saison 2021-2022.

Le graphique ci-contre indique également que les prélèvements de perdrix grises sont rigoureusement proportionnels à l'évolution de la densité.



Cette année l'analyse des 230 carnets rendus, sur 259 distribués, révèle que 76 chasseurs ont prélevé 222 oiseaux.

Les carnets nous apprennent aussi que 342 compagnies avec un total de 2625 oiseaux, ont été observées. Cela représente une belle moyenne de 7,7 oiseaux par compagnie.

Autres Galliformes

Au vu des résultats des comptages 2021, pour la saison 2021/2022 :

- **Grand tétras** : les chiffres relevés sont en baisse cette année, pas d'attribution.
- **Lagopède** : aucune attribution n'a été donnée.



Lièvre

1,06

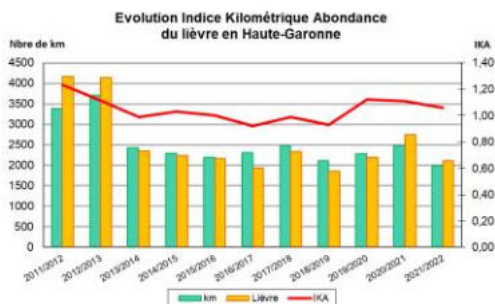
IK stable

Le lièvre présent dans tout le département fait l'objet d'un suivi par comptage de nuit au phare de décembre à février.

Suite à la diminution de 2012 à 2014, la valeur de l'IK s'était stabilisée aux environs de 1 pendant 7 ans. Après une jolie remontée de l'indice il y a 2 ans, nous constatons une stabilisation depuis avec cette année une valeur à 1,06 animal vu au km, de moyenne départementale.

Cet hiver trois types d'évolutions sont constatées :

◆ le pays qui a un IK en **augmentation** : le Lauragais passe de 1.87 à 2.46 cette saison. De quoi ravir les territoires qui appliquent



une gestion rigoureuse de cette espèce depuis plusieurs années.

◆ Les pays **stables** : le Volvestre reste à un niveau correct de 1.15 animal recensé au km pour 1.13 l'an dernier. Il en est de même pour le pays toulousain qui se stabilise à 0.72 contre 0.79 l'an dernier.

◆ Le pays en **diminution** : le Pays Coteaux de Gascogne et du Gers connaît une nouvelle baisse de son indice. Après avoir enregistré une belle hausse en 2019-20 avec un IK à plus de 1, l'indice est redescendu à une valeur de 0.91 l'an dernier et 0.63 cette année.

Dans le pays Pyrénées Centrales les mauvaises conditions de comptage n'ont pas permis d'obtenir des résultats significatifs.



62

Comptages nocturnes

Cet hiver 62 sorties nocturnes ont permis aux techniciens de la FDC31 accompagnés des chasseurs, de prospecter 110 communes.

53 autres ACCA ont été explorées par les chasseurs seuls, autorisés par une convention signée avec la Fédération (avec ou sans prêt de matériel).

Ainsi les ACCA apportent des données de suivi qui complètent celles du réseau de circuits historiques suivis par la FDC.

Chevreuil

24 %

des attributions
en tir d'été



Le tir d'été en progression

Aujourd'hui présent sur la totalité du département, le chevreuil connaît encore une progression maintenue de ses effectifs.

Pour mieux gérer les prélèvements, les gestionnaires ont développé la chasse estivale, appelée communément "tir d'été".

Ce mode de chasse à l'approche rassemble beaucoup d'adeptes de différents âges, de différentes régions voire de pays voisins.

Sur le graphique ci-dessous, nous constatons que les attributions de tirs d'été sont en cons-

tante augmentation.

En 2021, près de **1800** chevreuils étaient attribués pour la saison estivale, ce qui représente près d'un quart de l'attribution départementale (7150).

Aujourd'hui l'attribution estivale moyenne par territoire demandeur est de l'ordre de 4,6.

A la fin janvier, plus de 815 prélèvements ont été enregistrés via le site de la DDT, comme le prévoit la réglementation.



Évolution du chevreuil

Sur la saison 2021/2022, en tenant compte de l'évolution annuelle des populations de chevreuils, **7150** bracelets ont été attribués. Les prélèvements ont été réalisés à 90 %.

Depuis la saison 2015-2016, nous constatons une augmentation constante de l'indice kilométrique. Cet hiver après avoir parcouru 2186 km, nous avons observé 1752 chevreuils, soit un IK de 0.58 de moyenne départementale.

Dans les Pyrénées Centrales et en Pays toulousain la tendance est à la stabilité mais avec un indice bas : respectivement de 0.30 en Pyrénées Centrales et 0.40 en périphérie de Toulouse. Dans les Coteaux de Gascogne et du Gers l'IK se stabilise avec une valeur autour de 1.

Le Volvestre connaît la même tendance, avec un IK qui se maintient autour de 0.70

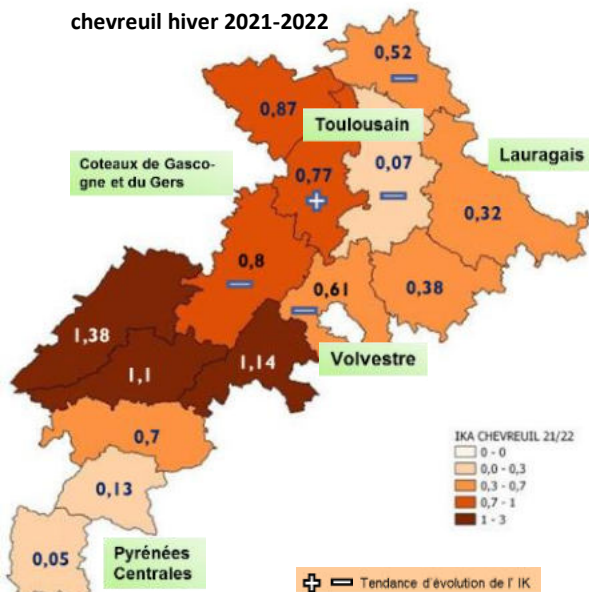
Par contre dans le Lauragais la tendance est à la baisse avec un IK qui est passé de 0.6 à 0.42 en 2 ans.

7150
attributions

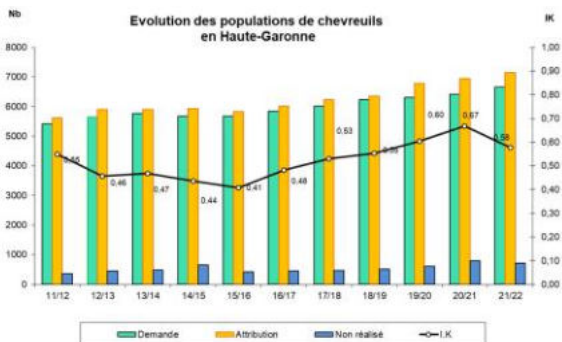
0,58

IK départemental

Évolution de l'IK chevreuil par UG chevreuil hiver 2021-2022



0 10 20 km



Cerf

2611

bracelets
attribués



La progression quantitative et géographique du Cerf en Haute-Garonne avec des conséquences sur l'agriculture et la sécurité routière, a amené le conseil d'administration de la Fédération à proposer un dispositif inédit depuis la saison 2018-2019 pour diminuer les effectifs.

Pendant ces 4 saisons, les attributions ont augmenté de 37% alors que les réalisations plafonnent à seulement +11%.

Les observations obtenues dans les comptages de nuit indiquent que l'objectif recherché de diminuer les populations, n'est pas atteint.

Au vu de ce constat, la Fédération propose une nouvelle procédure d'attribution dans le massif des Pyrénées Centrales, là où les populations sont les plus denses.

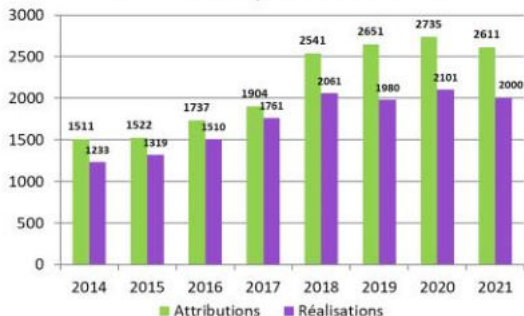
+ 37 %
en 4 ans

Quelle réalisation en 2021-2022 ?

2611 bracelets de Cerfs ont été attribués pour la saison 2021/22. Ce plan de chasse a été réalisé à 77 %, avec plus de 2000 prélèvements recensés à ce jour.

Cette réalisation est stable malgré une forte augmentation des attributions sur les 4 dernières années.. Cela confirme les limites de l'efficacité du dispositif de gratuité des bracelets.

Evolution du plan de chasse Cerf



Le taux de réalisation faible dans les zones de colonisation ne doit pas être considéré comme un échec bien au contraire. Cela démontre que les responsables territoriaux ont connaissance de la présence de l'espèce. Ils souhaitent en limiter l'extension mais n'osent pas s'engager dans un plan de chasse Cerf car les faibles effectifs rendent incertaine sa réalisation .



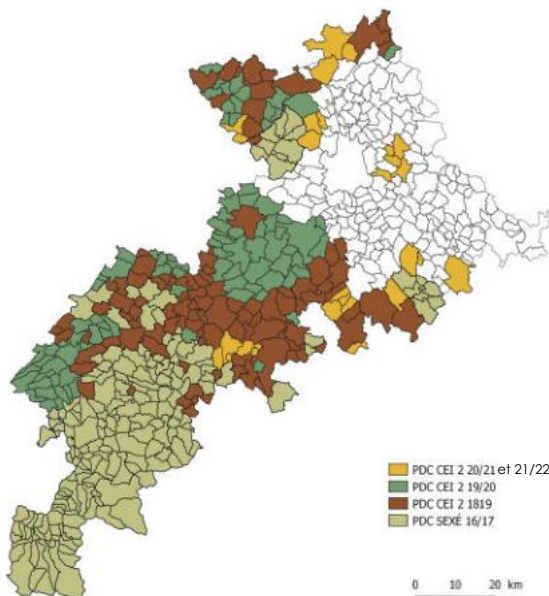
EVOLUTION DU PLAN DE CHASSE CERF

Une colonisation progressive

La carte ci-contre permet de visualiser les conséquences du dispositif mis en place depuis 4 ans.

En 2016-2017 les attributions Cerf étaient réservées aux territoires du pays Pyrénées et à certains territoires situés au nord de l'A64. La proposition de la FDC31 qui a fait le choix de donner des bracelets à des attributaires qui ne paient que s'ils prélèvent l'animal, a eu du succès.

Aujourd'hui nombreux sont les territoires qui ont la possibilité de prélever un cerf là où les populations sont en voie de colonisation.



Du nouveau à compter de la saison 2022-2023 !

Une nouvelle procédure s'appliquera dans le **Pays Pyrénées Centrales uniquement**, là où le Plan de chasse était distingué par sexe et âge.

L'objectif reste de faire diminuer les populations dans ce secteur.

Avec quelles modalités ?

- Tendre vers une uniformisation des taux d'attribution par massif en remontant les plus bas vers le taux moyen défini.

- L'attribution est basée sur 50 % de biches et 50% de CEI (Cerf Elaphe Indifférencié).

- Les bracelets CEM (Cerf Elaphe Mâle) et FDC (Faon De Cerf) sont supprimés et remplacés par le bracelet CEI qui peut être posé indifféremment sur un cerf, une biche ou un faon.

Le prix des bracelets est unique et fixé à 62 € (inchangé).

Pour tous les autres territoires , pas de changements dans les modalités d'attributions du Plan de chasse Cerf.

Sanglier

5340

prélèvements



La fermeture de la chasse au sanglier est dorénavant le 31 mars, aussi les chiffres donnés ne sont pas définitifs mais proches de la réalité.

Le prélèvement départemental sanglier est en baisse, il est estimé à 5 300 animaux cette saison.

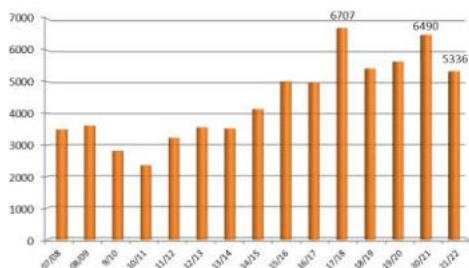
Dans le pays Pyrénées centrales, le nombre de sangliers prélevés est stable, aux alentours de 1200 animaux.

Dans le pays Volvestre toutes les UG sont en baisse entre 20 % et 38%.

La plupart des unités de gestion des Coteaux de Gascogne et du Gers voient leur tableau de chasse en régression. Seule l'UG 12 stagne. Notons que l'UG 21, après son record de l'an dernier, redescend en dessous des 700 prélèvements.



Evolution des prélèvements sangliers



Dans le pays Toulousain 600 sangliers ont été abattus, en baisse également de 20% .

Dans le pays Lauragais, est enregistrée une diminution générale à l'exception de l'UG 16 qui progresse de 46% et de l'UG 17 qui est stable.

Tir d'été

A partir du 1er juin et jusqu'au 1er août, avec une autorisation préfectorale, il est possible de chasser le sanglier individuellement à l'approche ou à l'affût. L'autorisation est dorénavant donnée à tous les territoires préventivement.

Dans les zones cultivées, l'intervention des chasseurs en période estivale permet de limiter les dégâts agricoles.

Sur la période estivale 2021, 150 sangliers ont été prélevés en tir d'été.

Les points noirs en surveillance

Conformément au Plan National de Maîtrise du Sanglier, il a été mis en place une procédure réglementaire de définition des points noirs en Haute-Garonne. La carte ci-dessous localise les communes où les dégâts sont significativement les plus importants et récurrents au cours des 5 dernières années.

Pour la saison 2021-2022, 25 communes étaient en points noirs, 7 étaient entrantes et 3 sortaient de la liste.

Battues administratives

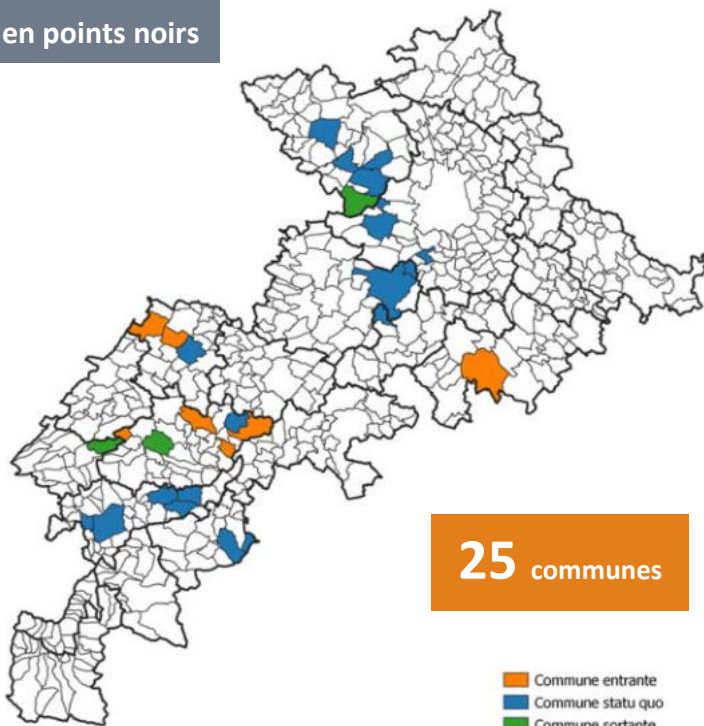
En dehors de la période de chasse, ou lorsque l'environnement ne permet pas une chasse dans des conditions sécuritaires, à la demande du Préfet, les lieutenants de louveterie interviennent pour organiser des interventions administratives.

Sur la saison 2020-2021, **404 sangliers** ont été prélevés par ce moyen de régulation.

Situation des points noirs pour la saison 2021-2022

Liste des communes en points noirs

ANAN
AURIGNAC
BARBAZAN
CINTEGABELLE
FRANCAZAL
GANTIES
LALOURET
LE FAUGA
LEVIGNAC SAVE
MANCIOUX
MARIGNAC LASPEYRE
MARTRES TOLOSANE
MONDONVILLE
MONTESPAN
MURET
PIBRAC
PINSAGUEL
PLAISANCE DU TOUCH
POINTIS INARD
PUYMAURIN
SAUBENS
SAUVETERRE CGES
ST FRAJOU
THIL
URAU



10 0 10 km

QGIS- FDC 31 - janvier 2020

Registre battue 2020-2021



Après une année 2020 très particulière et le retour des carnets de battue très difficile, la saison 2020-2021 a été plus conforme à nos attentes.

Sur près de **770** registres distribués pour la saison 20-21, 436 ont été retournés et exploités.

Les statistiques présentées ci-après concernent exclusivement le sanglier.



Dans le tableau de chasse départemental, le nombre de sangliers mâles est toujours supérieur à celui des femelles. L'écart entre les deux sexes est de l'ordre de 10 %.

Moyenne Chasseurs/battue

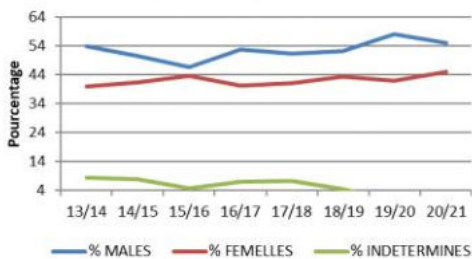


Le graphique ci-dessus nous indique que la taille moyenne d'une équipe de chasseurs de sangliers fluctue entre 12 et 13 individus de puis plusieurs années.

Cette valeur départementale peut varier d'un secteur à l'autre selon le contexte local.

Notons que le taux de réussite des battues se situe autour de 27%.

Sexe ratio des prélèvements



Le poids moyen par sexe est relativement stable. Les sangliers mâles prélevés pèsent en moyenne 55 kg, alors que le poids des femelles reste inférieur à 50 kg.

Autre information intéressante : on a comptabilisé 96 battues en réserve où 235 sangliers ont été prélevés, ce qui représente près de 4% des prélèvements totaux.

D'autre part 412 animaux ont été prélevés lors d'opérations administratives, là où les opérations sont jugées délicates.

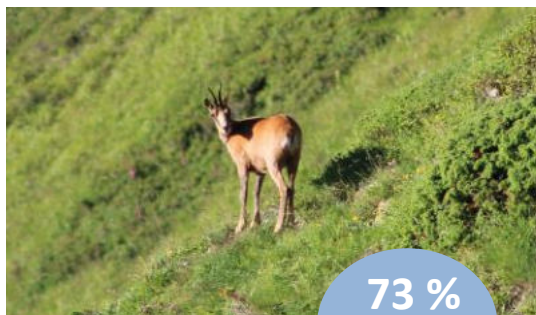
Près de 300 collisions sur les routes ont été recensées grâce aux informations collectées par les chasseurs.



300

collisions
recensées

Service suivi Faune Sauvage



73 %
prélèvements

Isard

7
Unités de
Gestion

151
attributions

L'isard fait l'objet d'un suivi annuel sur la totalité de sa zone de présence.

7 ans après l'épisode de pestivirose, les résultats des comptages de l'été 2021 confirme la tendance générale de reconstitution des populations déjà constatée en 2019.

Les conditions météorologiques en 2018 et la pandémie du COVID en 2020, ont perturbé et empêché la réalisation des opérations de recensement, durant ces 2 années.

L'été 2021 a permis de faire un état des lieux des populations hormis sur le secteur du Luchonnais.

Voici les différentes tendances :

- Légère baisse pour l'UG de Melles, l'attribution diminue à 20 bracelets contre 25 l'an

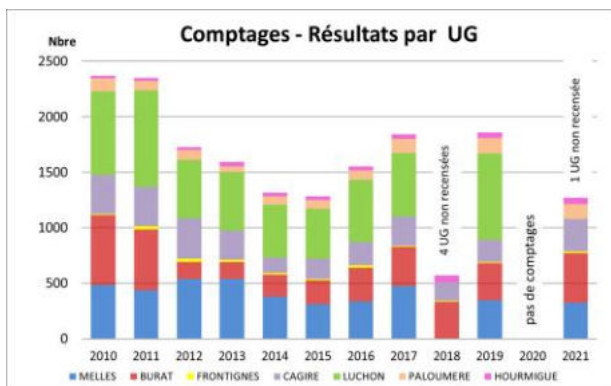
passé.

- Stabilité sur Paloumère et Hourmigué, maintien des attributions respectivement à 21 et 5.

- Stabilité sur le massif des Frontignes à une faible densité qui ne permet pas d'obtenir des attributions.

- Très nette amélioration des comptages sur Burat et Cagire. Ces résultats ont permis d'obtenir 20 attributions sur Cagire, ce qui n'était pas arrivé depuis 8 ans. Burat, par ses bons résultats devient le massif qui a eu le plus d'attributions cette saison : 46 soit 1/3 de la totalité du département.

En l'absence de comptage, l'attributions 2021-2022 de Luchon a été reconduite à l'identique : 39 isards.



Nous avons relevé cette saison un taux de réalisation meilleur que l'an passé, avec 73% des 151 attributions (110 prélèvements).

L'allongement de la période de chasse jusqu'à fin février, est de plus en plus utilisée.

Près d'un quart des prélèvements de la saison 2021-2022 a été réalisé au cours de cette période supplémentaire.

Dégâts de gibier

350 000 €
indemnisé



L'enveloppe annuelle des indemnisations liées aux dégâts fluctue entre 100 000 € et 300 000 €. Ces variations sont tributaires de la surface endommagée et du prix des cultures.

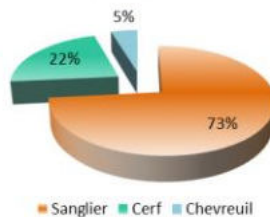
Sur la saison 2020-2021 cette enveloppe est estimée à 350 000 € toutes espèces confondues. Cette valeur sera affinée car les dossiers peuvent être indemnisés jusqu'à 2 ans après le sinistre selon la rapidité de réception des justificatifs liés aux contrats. A ce jour, il reste 16 000 € estimé à indemniser au titre de la campagne 20/21.

Sur cette même saison, il y a eu 185 réclamants pour 275 dossiers.

Suite à une période de relative stabilité pendant 4 saisons, nous constatons une augmentation significative des indemnisations aux agriculteurs.

La part d'indemnisation consacrée au sanglier est la plus importante avec 240 000 € payé à ce jour, soit 73% du total. Notons que, par

Répartition des indem. dégâts réglées par espèce



rapport à l'an dernier avec 66%, cette proportion a augmenté.

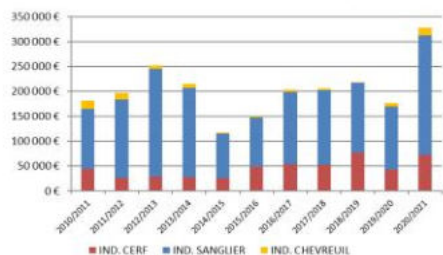
Aujourd'hui le cerf prend une place importante dans les indemnisations avec 72 000 € soit 21% du total des dégâts, et le chevreuil quant à lui occasionne 4% de l'enveloppe totale.

En terme de répartition par culture, c'est le maïs avec 166 ha qui est la plus concernée. Les oléagineux viennent ensuite avec 30 ha et le blé avec 10 ha. Le maraîchage avec 3,3 ha génère un coefficient d'indemnisation à l'ha, 10 fois plus important que le maïs !

Ce constat stimule l'investissement de la Fédération dans les orientations préconisées. La possibilité offerte aux chasseurs d'augmenter la pression de chasse, couplée à la mise à disposition de matériel de protection des cultures doivent être maintenues voire améliorées.

Les nouvelles dispositions d'attribution de Plan de chasse cervidé devraient également avoir un impact sur les indemnisations futures.

Evolution de l'indemnisation par espèce en €







Juillet 2021 : Bandes enherbées en JEFS

Milieu agricole

Amélioration du paysage agricole en faveur de la biodiversité.

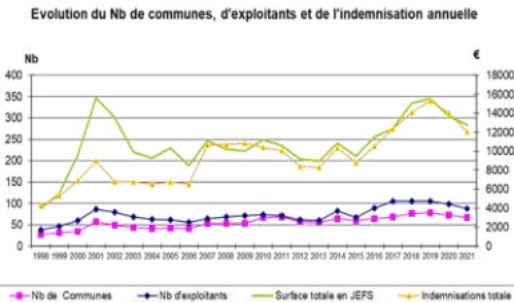
La FDC31 est engagée dans les projets Agrifaune, Couvert d'Intérêt Faunistique et Floristique, Corri-bior et OcCoturnix dont l'objectif est la contractualisation de parcelles agricoles en faveur de la biodiversité et principalement la petite faune de plaine. Pour cela, les actions concernent essentiellement la Jachère Environnement Faune Sauvage, les Couverts Faunistiques et la gestion de l'interculture. À cela s'ajoute dans une moindre mesure la plantation de haies champêtres où la FDC31 accompagne ses partenaires (CD31 et APA). L'ensemble de ces programmes et accompagnements sont déployés sur les communes appartenant à des GIC petit gibier et sur les communes adhérentes au projet suivi Caille des blés.

Les jachères Environnement Faune Sauvage

Ces éléments sont des dispositifs agricoles et écologiques simples à mettre en place, que ce soit sur des parcelles ou sur les bandes tampons, le décalage de la date de broyage au 1^{er} septembre suffit à améliorer les zones de reproduction et d'élevage des jeunes. Elles ap-

portent l'abri et la nourriture nécessaire à un cortège faunistique dense. La FDC31 rencontre les agriculteurs au sein des GIC et des territoires de projets, afin de les convaincre à cette pratique et à les mettre en conformité à la déclaration PAC.

Ainsi sur les projets cités, ce sont plus de 220 ha contractualisés répartis en 60 exploitations soit plus de 80 % des engagements départementaux.



D'autres contrats comme les jachères mellifères ou contenant des plantes cultivées (maïs, sorgho) sont possibles mais ne représentent qu'une très faible surface des engagements.

À l'ensemble des contrats, La FDC31 indemnise les exploitants pour un montant départemental proche des 12 000 €. Un investissement à la hauteur de ses attentes, les territoires de chasse confirmant la bonne santé du petit gibier dans ces zones.

Couvert d'Intérêt Faunistique et Floristique : le CIFF

Ils sont le pendant des Jachères mais sur des parcelles non déclarées à la PAC, elles sont entretenues en faveur de la biodiversité liée aux milieux ouverts ou semi-ouverts. Les contrats d'engagement sont liés à des territoires en GIC conventionnés. Ainsi pour la saison 2021-2022, ce sont 104 ha où les chasseurs évitent que les parcelles deviennent des friches. Le GIC situé dans le frontonnais limite l'expansion des parcelles envahies par les ronces après l'abandon de la vigne en entretenant près de 50 ha.



Couvert de sarrasin millet



La gestion de l'interculture

La période après la moisson des céréales est souvent très critique pour la petite faune de plaine. A cette période, la modification paysagère entraîne de nombreuses pertes de nids, de jeunes individus dues à la prédation et au manque de ressources alimentaires. C'est pourquoi afin de limiter ses pertes dans le cadre de la gestion du petit gibier dans les GIC et du projet Caille, la Fédération des chasseurs a investi du temps et de l'argent en faveur de la gestion de l'interculture. Ainsi près de 20 exploitations réparties dans les différents projets se sont engagées à conserver les chaumes



avec une implantation de Sorgho Fourrager ou Radis Fourrager avant le passage de la moissonneuse ou après le 15 septembre.

C'est donc 115 ha implantés selon les préconisations de la FDC31 en faveur de la biodiversité mais aussi en intégrant le contexte agricole local.

Les résultats se font ressentir rapidement, les suivis et les dires des chasseurs locaux montrent la présence significative de petit gibier et de caille des blés sur ces parcelles aménagées.



Juillet 2021



Août 2021



Octobre 2021

Les Services civiques nous accompagnent dans le bon fonctionnement des projets environnementaux.



Via Fauna :

des partenariats constructifs

Le projet Via Fauna est un programme qui vise à mieux comprendre l'impact des infrastructures de transport sur les continuités écologiques de la faune sauvage. Il est porté par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie et décliné dans les 8 départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées. En Haute-Garonne, le service Environnement de la FDC31 a axé ses travaux sur le suivi de la grande faune par GPS, l'étude des ouvrages permettant à la faune de franchir les autoroutes ainsi que sur la limitation des noyades dans le canal de Saint-Martory.

Des partenariats ont été conclus avec Réseau31, gestionnaire du canal de Saint-Martory, pour que la FDC31 réalise une étude des noyades et propose d'adapter les secteurs sur lesquels poser des dromes flottantes permettant la sortie des grands mammifères qui se seraient mis à l'eau dans le canal.



Le Président Jean-Bernard PORTEZ signe une convention de partenariat avec Sébastien VINCINI, Président de Réseau31



Territoire



Un partenariat a également été conclu avec l'INRAe de Castanet-Tolosan pour l'analyse de données GPS de chevreuils et de sangliers. Enfin, un partenariat avec SNCF-Réseau a permis d'identifier des secteurs accidentogènes sur le réseau ferré et de proposer des solutions de sécurisation des voies. Les premiers suivis de ces travaux, conduits avec la Direction Territoriale Occitanie sur les communes de Brax et Pibrac, débiteront courant mars 2022.



Le programme régional Via Fauna s'est achevé en décembre 2021, mais face à l'engouement des partenaires pour ce projet, la FDC31 a engagé une réflexion pour poursuivre les actions menées.

Appui TVB : la Fédération tisse la Trame Verte et Bleue dans les SCoT et les PLU du département



L'agriculture intensive, les projets urbains et les infrastructures de transport sont les principales causes de déclin de la biodiversité en Haute-Garonne.

Depuis 2012, la Fédération Départementale des Chasseurs s'investit auprès des porteurs de projets, des gestionnaires de réseaux et des collectivités territoriales pour les aider à identifier, à prendre en compte et à restaurer la Trame Verte et Bleue dans leurs documents d'urbanisme et de planification.

C'est en 2021, que la FDC31 a engagé un programme d'envergure destiné à fournir un appui à l'identification et à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) du département. Ce programme est financé par l'Office Français de la Biodiversité et par les collectivités qui souhaitent bénéficier de l'appui de la Fédération. Il permet de fournir aux collectivités et à leurs groupements de nouvelles clés de lecture et des données complémentaires d'amélioration de la définition de la Trame Verte et Bleue. Il apporte ainsi des solutions concrètes aux collectivités et à leurs groupements concernant la mise en valeur et la restauration des continuités écologiques sur leurs territoires. Il favorisera l'appropriation des concepts relatifs à la TVB auprès des élus locaux et de leurs services techniques en s'appuyant sur l'exemple concret de la biodiversité

ordinaire et les espèces chassables.

Plusieurs collectivités ont décidé de s'engager dans cette démarche, notamment les PETER des Pays Comminges Pyrénées et du Pays du Sud Toulousain, avec lesquels la Fédération des Chasseurs a signé des conventions de partenariat respectivement le 21 décembre 2021 et le 24 février 2022.

Des réunions techniques avec les services permettront prochainement de définir et de prioriser les principaux axes sur lesquels travailler dans ces territoires, par exemple : l'impact de l'urbanisation résidentielle et économique, les infrastructures de transport, le développement des projets d'énergies renouvelables ou d'extraction de matières premières.

D'autres territoires pourraient encore bénéficier d'un appui de la part du service Environnement de la Fédération Départementale des Chasseurs, notamment Toulouse Métropole, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal.



Dégâts de sangliers sur les espaces publics

Friches urbaines

La FDC31 milite en faveur de la gestion écologique des friches urbaines



A l'image d'autres métropoles, le sanglier s'est étendu à l'agglomération Toulousaine.

Concomitamment à une augmentation des dégâts agricoles, des intrusions répétées au sein de l'espace urbain révèlent à quel point l'espèce s'est adaptée aux espaces urbanisés. Cette présence de grands mammifères dans des milieux densément peuplés induit des nuisances en matière d'atteinte à l'ordre public, de sécurité des biens et des personnes, ainsi qu'en termes d'image auprès du public (tensions sociales liées aux mesures de gestion appliquées par les pouvoirs publics).

Enclavés au sein d'aménagements urbains, ces espaces ne peuvent plus faire l'objet d'une gestion de l'espèce par la chasse pour des raisons de sécurité et d'acceptation sociale. Face à de tels constats, la Direction Départementale des Territoires (DDT 31) et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne, en partenariat technique avec les Lieutenants des Louveterie et en partenariat financier avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne (CD 31) et la Région Occitanie, conduisent depuis 2013 une réflexion visant à limiter les nuisances occasionnées par le sanglier au sein des secteurs les plus urbanisés du département.

Dès lors, l'ensemble des acteurs territoriaux ont perçu le besoin d'agir au sein de ces espaces afin de limiter la présence des facteurs « attractifs » et en même temps, solutionner les problématiques locales posées.

Les friches ceinturées d'habitations et les bois non chassables, qui représentent d'excellents habitats de l'espèce, ont notamment été identifiés à l'aide des suivis GPS de la FDC31.

Ces éléments doivent être traités en priorité pour maintenir des niveaux de population acceptables pour les habitants. La réflexion conduite par la Fédération et ses partenaires a abouti à la mise en place d'une procédure visant la mise en œuvre d'actions cohérentes de traitement des friches problématiques. Ce plan d'actions prévoit le défrichage de tout ou partie des parcelles par leurs propriétaires, tout en apportant un appui technique et financier afin de leur permettre de respecter les politiques publiques en matière de préservation de la biodiversité.

Cette démarche prévoit notamment le maintien et le renforcement des éléments fixes du paysage (bords de parcelles, haies, arbres isolés, mares...), la mise en place de mesures



agro-environnementales (implantation de couverts faunistiques et floristiques...) et l'adaptation des itinéraires techniques d'entretien (période et vitesse de fauche...). Ces actions de débroussaillage sont déclinées en partenariat avec les acteurs locaux concernés par la problématique (communes, propriétaires, gestionnaires cynégétiques, forestiers, agriculteurs, associations naturalistes, etc.).

Au cours de 2021 et 2022, plusieurs friches ont été débroussaillées en appui à des collectivités et à des propriétaires de boisements. Par exemple, la FDC31 a accompagné les services municipaux de Blagnac dans la gestion des friches des Quinze Sols, et a encadré les travaux réalisés dans le bois du Bousquet à Saint-Orens-de-Gameville. Elle a également participé à l'entretien des friches de la Direction Géné-



Les services techniques des villes concernées interviennent pour l'entretien des zones recensées.

rale de l'Armement sur les communes de Fonsorbes et de Plaisance-du Touch en partenariat avec le Conservatoire Botanique, et a encadré la restauration d'une parcelle de 8000m² à Labège.

Les autres communes de l'agglomération seront prochainement rencontrées par le service Environnement de la FDC31 et la DDT 31 pour les sensibiliser à la thématique et les inciter à engager des travaux de restauration écologique.



**Banque
Assurance
Téléphonie Mobile**

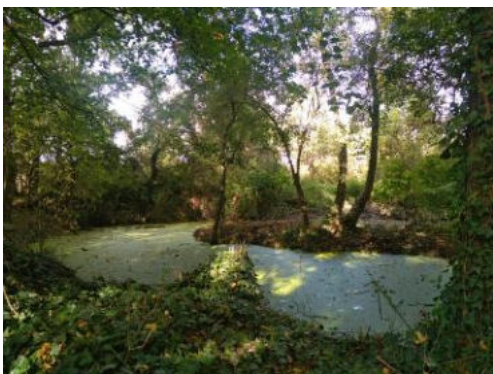
**UNE BANQUE QUI APPARTIENT
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel

Portet sur Garonne

11, place de la République - 31120 Portet-sur-Garonne
Tél. : 05 61 43 10 51 - Email : 02224@creditmutuel.fr

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8 millions de clients sociétaires.



Mare restaurée à Merville une semaine après les travaux [octobre 2021]

Cette année, ce sont les territoires du GIC Save-et-Garonne et du GIC de l'AUTA qui ont bénéficié du programme MiLeOC avec respectivement 13 mares restaurées et 5 mares supplémentaires pour l'AUTA.

En ce début d'année, la Fédération des Chasseurs est allée à la rencontre des ACCA associées à cette démarche afin de réaliser un bilan de ces restaurations. Au programme : visite des mares restaurées, observation de l'adaptation du milieu et échanges sur les aménagements effectués.

De plus, un comité de gestion a pu être organisé sur le territoire de Nère-Louge, trois ans après les restaurations.



Depuis 2011, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne, accompagnée de ses acteurs locaux, a recensé plus de **700 mares** et restauré plus de **100** sur 6 territoires différents.

Milieu humide

MiLeOC : programme de restauration de mares

Cette rencontre, initiée par la FDC31, a occasionné de bons échanges autour de la restauration, du suivi et de l'entretien des mares. L'objectif recherché est d'accompagner les propriétaires dans leur mission d'entretien des mares en leur apportant des conseils personnalisés.

A l'Est du département, sur le GIC Terre-Lauragaise, un recensement et des diagnostics écologiques et fonctionnels de nouveaux sites sont déjà effectués.

Un beau potentiel en devenir !



Aujewsky : la maladie qui s'attaque aux chiens.

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale hautement contagieuse, chez les suidés (cochons et sangliers), et qui peut être transmise aux chiens par les sangliers.

Il est important de vous rappeler que **cette maladie virale n'est pas une zoonose, donc pas transmissible à l'homme**. La viande des animaux malades est consommable.

Cette maladie touche le système nerveux central. Chez les cochons, elle évolue rapidement vers une encéphalite mortelle (en 48 heures). Chez le sanglier, faute de pouvoir les observer, nous ne connaissons pas l'évolution de la maladie.

Chez le chien c'est souvent la gueule qui est touchée, car il est essentiellement exposé en mangeant des abats contaminés ou en mordant un sanglier contaminé. Les démangeaisons provoquent un prurit automutilant caractéristique. D'autres symptômes peuvent vous alerter : perte d'appétit, fièvre persistante, troubles nerveux. La mort du chien contaminé intervient dans les 2 ou 3 jours. La maladie d'Aujeszky est appelée aussi la « pseudo-rage » à cause de ces symptômes nerveux. A noter qu'elle n'est pas contagieuse entre chiens.

La maladie est inapparente chez le sanglier. C'est donc souvent parce qu'un chien meurt d'Aujeszky que l'on s'aperçoit de la présence de la maladie dans un département. Nos chiens servent en quelque sorte de sentinelles ...

Les mesures de précaution sont donc impor-



tantes, car elles demeurent les seuls moyens de « protection » pour nos chiens de chasse.

Voici quelques recommandations à respecter pour limiter une éventuelle transmission à un chien lors de vos parties de chasse :

- Ne pas donner de produits crus de sanglier aux chiens (particulièrement les abats et surtout les poumons, foyer de contamination)
 - Le virus n'est pas détruit à la congélation.
- Ainsi, la seule façon de réduire le risque de contamination par la viande de sanglier est de la faire bien cuire.
- Désinfecter dès que possible les plaies de chasse.
 - Ne pas dresser des chiens trop « mordants », ... autant que possible.

Actuellement des recherches scientifiques sont en cours sur des épidémies similaires dans le but d'obtenir un vaccin. Nous espérons qu'elles aboutissent favorablement et puissent être utilisées dans les années à venir.

Prévenez votre vétérinaire si vous constatez un comportement suspicieux de votre chien.

Site internet, communication réussie

Cette année encore le site internet a connu un bon taux de fréquentation .

51 000
visiteurs

51 000 internautes ont consulté les pages de la Haute-Garonne durant l'année 2021.

165 000 pages ont été visualisées sur les actualités, la réglementation, la validation du permis de chasser et la formation.

Une baisse par rapport à l'an dernier, exceptionnelle du fait de l'actualité sanitaire liée à la Covid-19, mais en progression de 17% par rapport à 2019.

Notons que près de 60 publications dans la rubrique actualités, ont ponctué l'année 2021. Opérations techniques et environnementales, bilans par espèces avec les carnets cynégétiques, information des associations partenaires, salons, actualités nationales, ont permis aux chasseurs de trouver les informations recherchées.

Périodicité des visites sur le site Internet

Sur l'année 2021, les pics de fréquentation de notre site internet sont directement en corrélation avec les annonces nationales ou l'envoi de la Newsletter qui relie les actualités.

Chasse sur son 31

Notre revue annuelle est envoyée aux 12 000 chasseurs et à toutes les mairies du département, avant l'ouverture générale de la chasse. Elle présente les missions de la FDC 31 en matière de gestion de la faune sauvage et d'aménagement des territoires, elle traite aussi de sujets réglementaires, sanitaires ou nationaux.



Newsletter L'actualité cynégétique a été envoyée à 15 000 abonnés par 3 newsletters durant l'année 2021. Ce mode de communication est très apprécié des utilisateurs du numérique qui ne viennent pas régulièrement consulter les actualités.

Contacts Presse

Avec la volonté d'informer le grand public des initiatives de la Fédération, un réseau de contact presse papier et audiovisuel est utilisé pour élargir la couverture médiatique.

Le salon les Pyrénéennes 2021 a été une réussite

Nous avons été heureux de retrouver le public nombreux lors du salon Les Pyrénéennes en septembre 2021. Avec le Naturobus le succès a été total auprès des petits et des grands. Rendez vous en 2024 pour la prochaine édition !

Traditionnellement la fête du Chien et de la Chasse à Auterive a lieu début juillet de chaque année. En 2021 elle n'a pas pu se faire, nous espérons que nous nous retrouverons en juillet prochain.

Service Guichet Unique

Tous les ans, les chasseurs doivent acquérir leur validation annuelle pour pouvoir chasser. Le service Guichet Unique de la FDC, leur propose des ventes en ligne, à l'accueil ou par correspondance.

En Haute-Garonne, sur la saison 2021/2022 nous comptabilisons 11 230 chasseurs ayant validé dans notre département (hors validations temporaires).

Après une forte baisse en 2019-2020 lié à la réforme de la Chasse avec la suppression des validations bi-départementales, l'an dernier la diminution se situait à 1,40% soit 160 en moins. Sur la saison 2021/2022, c'est avec satisfaction que nous constatons une baisse des ventes de 0.40% par rapport à l'an dernier, soit moins de 50 validations.

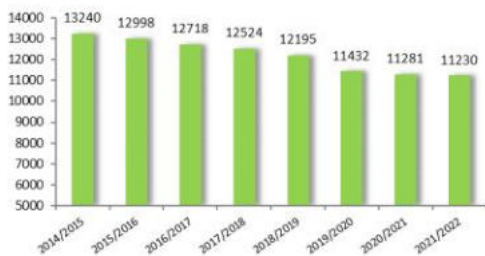
11230



peuvent être aussi des facteurs favorables. Les validations nationales, avec leur prix attractif, ont encore progressé. Sur la saison 2021-2022, en comptant les 369 validations « nouveau chasseur », 55% ont choisi la validation nationale.

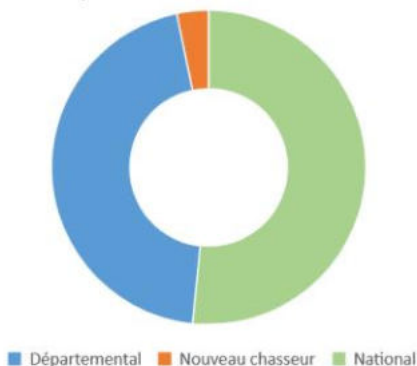
Ce chiffre confirme l'évolution de la pratique de la chasse dont les adeptes sont à la recherche de découvertes et de convivialité dans toutes les régions françaises et dans le Sud-Ouest en particulier.

Evolution du nombre de chasseurs



Différentes raisons peuvent expliquer ce chiffre : la pandémie a fait prendre conscience que la chasse était un bon moyen d'être au contact de la nature, ainsi plusieurs pratiquants ont repris leur loisir. D'autre part, les actions entreprises par la FDC31 pour favoriser l'accueil sur les territoires (jehasse31.fr), ou encore l'amélioration des conditions d'inscription des chasseurs venus de l'extérieur,

Répartition des validations



Autres chiffres clés

- ◆ 369 validations nouveaux chasseurs
- ◆ 8245 assurances chasse contractées
- ◆ 23 parrainages



Vie fédérale

Le élu de la FDC31

Les élus représentent la Fédération de la Haute-Garonne dans tout le département. Ils constituent le conseil d'administration et participent aux commissions afin de définir et d'évaluer la mise en œuvre de la politique fédérale et le développement de la chasse dans le département.



Christophe Izard



Yves Géraud



André Fourcade



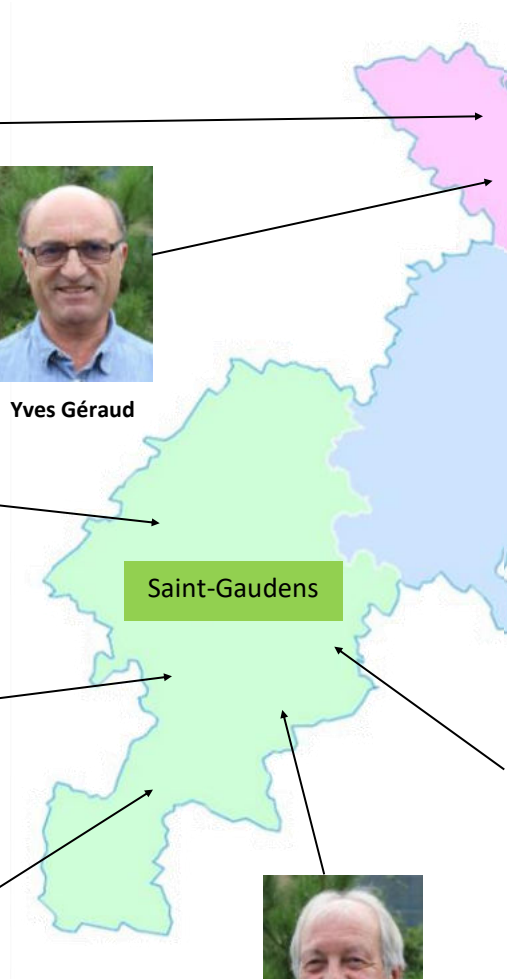
Jean-Pierre Niccoli



Pierre Daspét



Jean-Louis Fauroux



Vue fédérale

Le élu de
la FDC31



Didier Merle



Mathieu Fontez



Alain Vialars



Jean-Jacques Ramade



Jean-Baptiste Sinigaglia



Alain Messal

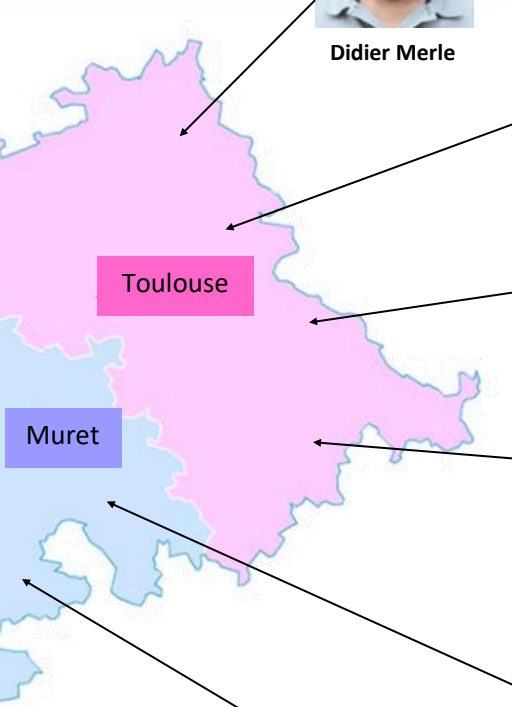
Représentant les autres formes
d'organisation de la chasse



Jean-Pierre Laporte



Jean-Bernard Portet



Toulouse

Muret

Vie fédérale

Le personnel fédéral

L'ensemble du personnel de la Fédération de la Haute-Garonne a œuvré durant toute la saison 2021-2022.



Sébastien Déjean



Henri Goizet



Fabrice Aliacar



Arnaud Gaujard



Annick Mulot



Florian Arroyo



Virginie Audouy



Léa Bissière



Cédric Cabal



Geoffrey Darmani



Julie Grézeleau



Michael Lapeyrade



Audrey Lousteau



Romain Mongeot



Johan Roy

Ainsi que toutes les personnes en contrat, en convention, services civiques et stagiaires qui ont participé aux missions de la FDC.

Responsable des Services
Sébastien DEJEAN
Coordination de l'ensemble des services de la FDC 31
Relations avec le Président et le Conseil d'administration

Accueil physique et téléphonique
Virginie Audouy – Audrey Lousteau – Julie Grzeleau - Annick Mulot

Service Adhèrent Coordinateur Fabrice Aillocar	Service Formation Coordinateur Fabrice Aillocar	Service Plan de Chasse Dégats Gibier Coordinateur Henri Gouzet	Service Suivi Faune Sauvage Coordinateur Henri Gouzet	Service Plan de Gestion Coordinateur Arnaud Goujard	Service Environnement Coordinateur Arnaud Goujard	Service Communication Coordinateur Henri Gouzet	Service Guichet unique Coordonnatrice Annick Mulot	Service Comptabilité
Conseil juridique Fabrice Aillocar	Organisation pratique Michaël Lapeyrode	Gestion technique Fionan Arroyo	Gestion technique Cécile Cabot	Gestion technique Arnaud Goujard	Gestion technique Arnaud Goujard	Gestion des publications Annick Mulot	Régie Annick Mulot Validations Personnel saisonnier + Julie, Virginie, Audrey	Gestion administrative Virginie Audouy Céline Blain
Espace adhérent Audrey Lousteau Virginie Audouy Annick Mulot	Gestion administrative Julie Grzeleau	Gestion administrative Virginie Audouy	Gestion administrative Virginie Audouy Audrey Lousteau	Gestion administrative Virginie Audouy Audrey Lousteau	Gestion administrative Virginie Audouy Audrey Lousteau			
Cartographie Fionan Arroyo Annick Mulot	Formateurs Michaël Lapeyrode Fabrice Aillocar Geoffrey Damiani Romain Mougnot Thomas Richard Cécile Cabot	Estimateurs Fionan Arroyo Henri Gouzet Cécile Cabot Michaël Lapeyrode Fabrice Aillocar Geoffrey Damiani Romain Mougnot	Techniciens Fionan Arroyo Arnaud Goujard Henri Gouzet Cécile Cabot Fabrice Aillocar Michaël Lapeyrode Fabrice Aillocar Geoffrey Damiani Romain Mougnot	Intervention, expertise milieux Romain Mougnot Geoffrey Damiani	Intervention, expertise milieux Julie Grzeleau Romain Mougnot Geoffrey Damiani			

Retrouvez les informations de la Fédération des Chasseurs 31 :

- sur notre site internet



- et sur votre

signature adhérent



FEDERATION DES CHASSEURS
de la HAUTE-GARONNE
Organigramme des SERVICES
Attention nouvelle adresse
Fédération des Chasseurs 31
23 chemin de Laveran
31390 CARBONNE



Le cabinet Pierre-Antoine OURLIAC,

vous accompagne depuis 35 ans !

C'est votre
assurance chasse
Responsabilité civile
OU
Formule complète
(accident, invalidité et chiens)

C'est aussi
la 1^{ère} validation
OFFERTE ⁽¹⁾
pour les nouveaux chasseurs

(1) Détail complet de l'offre sur www.cabinetourliac.fr

NOS PRODUITS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

- AUTO / MOTO
- RESPONSABILITE CIVILE
- HABITATION
- DOMMAGES AUX BIENS
- ACCIDENTS DE LA VIE
- VEHICULES PRO.
- PREVOYANCE
- GESTION DE PATRIMOINE



OURLIAC
CABINET D'ASSURANCES

15 bis, rue du Languedoc - 31000 Toulouse
05 34 45 51 45 - contact@cabinetourliac.fr

Pensez à consulter le site internet de la FDC31

Retrouver nous à l'adresse : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/>



Des informations utiles toute l'année, des fiches techniques par espèce, l'actualité cynégétique, les dates d'ouverture et de fermeture, les formations permis de chasser, piégeurs, gardes chasse, arc

Inscrivez-vous sur jchasse31.fr, le programme de publication des offres d'accueil des territoires pour les chasseurs.



Tél : 05.62.71.59.39

Courriel :
Fdc31@chasseurdefrance.com

**Attention changement
d'adresse !**

Fédération des Chasseurs 31
23 chemin de Laveran
31390 CARBONNE

